

Ecole Nationale Supérieure
des Bibliothèques

INCIDENCE DES NOUVELLES TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

SUR

LA PRATIQUE DU PRET INTER-BIBLIOTHEQUE

Synthèse Bibliographique

MEMOIRE

PRESENTE PAR

JEAN-PIERRE AKA



Sous la direction de
Mme Madeleine WAGNER
Conservateur à l'E.N.S.B.

1981/1

VILLEURBANNE

1981

17ème PROMOTION

AKA (Jean-Pierre).- Incidences des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du prêt interbibliothèques : étude faite à partir des articles recensés dans le Bulletin Signalétique du C.N.R.S. Section 101 (1979-1981)/Jean-Pierre Aka ; sous la dir. de Mme Wagner.- Villeurbanne : E.N.S.B, 1981.- 44 ~~f.~~ - 4 pl.; 30cm.

Mémoire : E.N.S.B., ○ 1981.

Prêt interbibliothèque

R E S U M E

Le présent travail est une étude sur l'impact engendré par l'introduction de nouvelles technologies de recherche documentaire dans les bibliothèques et les centres de documentation afin d'améliorer l'accès à l'information.

Réalisée à partir d'une synthèse d'articles repérés dans le Bulletin Signalétique du CNRS, Section 101 : Science de l'information, la présente étude donne une vue générale des progrès technologiques ayant apporté d'incontestables changements dans le traitement et la diffusion de l'information : catalogues collectifs, catalogues automatisés, bases et banques de données, systèmes téléinformatiques, interrogation on line... On insiste sur les incidences de ces nouvelles technologies sur la pratique des prêts interbibliothèques en examinant les problèmes posés par ces innovations.

A la fin de l'étude, on évoque quelques exemples de centres de Prêt comme la BLLD qui utilise ces technologies pour l'amélioration du Prêt inter.

"L'information est devenue une base essentielle du progrès de la civilisation et de la société. Il est largement reconnu, aujourd'hui, que le manque d'information et de moyens efficaces d'échanger des informations sont des facteurs qui entravent le développement économique et social des peuples..."

[Unesco, Plan à moyen terme (1977-1982), Paris :
Unesco, 1977.- p. 333]

S O M M A I R E

Avant-Propos

Introduction : p. 1

- Problématique : p. 3

- Méthodologie : p. 4

I - Les nouvelles techniques de recherche documentaire : p. 7

1°) - Les Techniques de recherche de l'information : p. 9

2°) - Les Techniques de transfert de l'information : p. 12

II - Incidences des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du Prêt interbibliothèque : p. 16

1°) - Impact des techniques de recherche documentaire sur le prêt inter : p. 17

2°) - Les Problèmes du Prêt inter découlant de ces nouvelles technologies de recherche : p. 23

III - Exemples d'organismes de Prêt utilisant ces nouvelles technologies de recherche documentaire dans le monde : p. 28

1°) - La B.L.L.D en Grande-Bretagne : p. 29

2°) - Le Réseau Canadien : p. 33

3°) - Le Cas Français : p. 34

Conclusion : p. 40

Bibliographie : p. 42

Annexe

AVANT - PROPOS

C'est dans le cadre de la préparation du Diplôme supérieur des bibliothèques (D.S.B.) que se situe le présent mémoire. Soulignons au passage que le soin est laissé à chaque étudiant à ce stade des études de bibliothéconomie de faire un travail sur un sujet donné, afin de permettre aux Enseignants et différents encadreurs d'apprécier le niveau des étudiants en matière de recherche. Ce mémoire est donc en quelque sorte un rapport circonstancié et critique. C'est dans cette optique que le thème suivant nous a été proposé :

- L'Incidence des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du Prêt interbibliothèque.

Mais, compte tenu du temps relativement court pour épuiser un tel sujet, nous avons été amenés à limiter le sujet dans le temps et à partir des articles recensés sur la question dans le Bulletin signalétique du C.N.R.S., Section 101 : Science de l'Information, sur une période partant de 1979 à 1981. C'est donc un travail de synthèse sur tout ce qui a été écrit sur la question, avec l'accord de notre encadreur principal, Mme Wagner (M.), Conservateur à l'E.N.S.B. et responsable de la Bibliothèque de la dite Ecole.

INTRODUCTION

L'ampleur atteinte par la production imprimée aujourd'hui est telle qu'aucune institution documentaire, aucune bibliothèque ou centre documentaire ne peut plus, d'ores et déjà, prétendre acquérir tous les ouvrages nécessaires à la satisfaction des besoins de ses usagers. Ce problème ne date pas de maintenant.

En effet, les bibliothèques, depuis longtemps et surtout ces dernières années, ne peuvent plus satisfaire les demandes de leurs utilisateurs sur leur propre fonds. Avec l'augmentation de la masse documentaire elles ne sont plus à même d'acquérir toute la documentation ; les chiffres en sont assez révélateurs : le nombre de documents s'accroît à une vitesse vertigineuse. De ce fait, l'accroissement du nombre de documents au cours de ces dernières années tend à devenir exponentiel. En 1958, la production mondiale annuelle de documents scientifiques et techniques était évalué à plus d'un million de documents ; en 1970, ce chiffre passe à plus 4 millions et en 1980 elle était estimée à plus 8 millions. De même, la production de revues qui était de 10 en 1750 est passée à 215 000 en 1972 et à plus 400 000 en 1980. La plupart des études faites montrent que pour être à jour, les bibliothèques devraient doubler leur capacité de stockage tous les 20 ans. Parallèlement à cette inflation de la documentation, on note une baisse des crédits des bibliothèques dans le monde avec 40% de leurs crédits d'achat. (cf. Etude de M. Thirion sur les crédits des BU en France où l'auteur constate une baisse de 107F à 56F). Tout ceci a fait qu'aucune bibliothèque ne peut se suffire et qu'une coopération est nécessaire entre elles. Aussi, l'une des premières formes de coopération, à savoir le Prêt interbibliothèque, s'est-elle peu à peu imposée. Il va sans dire que cette coopération était devenue une impérieuse nécessité .

Le Prêt interbibliothèque est l'un des aspects les plus remarquables de l'activité des bibliothèques depuis la guerre et cette tendance est de plus en plus marquée par la

collaboration existant entre les diverses institutions. Pour ce faire, le Prêt inter marque d'année en année une augmentation importante...et son évolution au cours de ces décennies est évidente. Cela reflète aussi l'essor de la recherche.

Depuis les années 60, l'accent est mis de plus en plus sur l'utilisation accrue des ressources des bibliothèques. En même temps que la documentation s'accroît et s'organise, le développement des techniques documentaires s'accélère et ce, dans tous les domaines, dans toutes les disciplines. De nombreux systèmes ou techniques de recherche documentaire sont mis au point car c'est à partir de 1960 que l'on a commencé à parler du phénomène de l'explosion documentaire. Les nouvelles techniques de recherche documentaire mises au point s'avèrent à ce titre assez efficaces - l'ordinateur permet la localisation rapide d'une publication et est considéré comme un instrument très pratique destiné avant tout à faciliter et à accélérer la recherche d'une publication précise, réduit à un temps minimum le temps nécessaire pour obtenir les références recherchées ; le Téléx, la Télécopie... - la technique avançant à grands pas, offre aux bibliothèques les ressources dont elles font bon usage. Ces techniques, voire ces moyens informatiques, dans le même temps, permettent la mise en place d'une organisation du Prêt inter et de l'accès à l'information qui soient à la fois rationnelle, sûre et rapide. La mise en place dans certaines bibliothèques de moyens informatiques permettent d'accéder à certaines bases de données spécialisées notamment dans le domaine des Sciences exactes et de la technologie. Cependant, si l'informatique et les télécommunications jouent un rôle non négligeable dans le domaine de l'accès et de l'échange de l'information, ils ne sont pas les seuls à y contribuer.

Instrument constitutif du réseau du Prêt inter, le catalogue collectif a pour objectif la localisation d'une publication et surtout la constitution d'un réseau documentaire permettant une accessibilité rapide au document dont on a besoin.

Le développement des nouveaux systèmes de recherche documentaire souligne le succès du tournant pris ces dernières années par la bibliothéconomie. Grâce aux nouveaux procédés,

l'on obtient les références d'un document en quelques minutes et si possible son contenu. Cela a permis le renforcement de la coopération documentaire tant au niveau régional, national et international. A un niveau plus bas, l'exemple le plus frappant est celui du CPI à Grenoble (France) et à un niveau plus élevé, celui de la BLLD (en Grande-Bretagne). L'impact des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du Prêt interbibliothèque est important et cela permet à ce dernier de connaître un certain essor, une certaine dynamique pour le bon fonctionnement de la bibliothéconomie dans une société où la recherche fait de grands pas et où l'information scientifique et technique est appelée à être connue de tous.

PROBLEMATIQUE

Avec l'explosion de l'information, les bibliothèques ont introduit diverses technologies et ainsi modifié leur aspect physique. Ces développements ont été nécessaires en fonction des besoins de l'utilisateur et surtout de l'utilité de l'information dans la société.

Grâce aux nouvelles techniques de recherche documentaire, on repère rapidement des documents pertinents. Mais comme les organismes documentaires (Bibliothèques et Centres de Documentation) ne sont pas capables de posséder tous les documents (une bibliothèque universelle n'est que virtuelle et non matérielle), si on veut avoir accès à l'information contenue dans le document repéré et si ce document ne se trouve pas dans la bibliothèque que l'on fréquente, on a recours au prêt interbibliothèque.

Le Prêt interbibliothèque ne peut se concevoir qu'à l'intérieur d'un réseau d'organismes. Mais pour orienter sûrement et rapidement une demande de prêt, il faut connaître le ou les organismes qui possèdent le document recherché ; pour cela, on a recours aux catalogues des organismes qui constituent le réseau.

Cependant, la recherche dans chaque catalogue est longue, d'où la nécessité d'établir des catalogues collectifs : établir ces catalogues collectifs est, à son tour, une entre-

prise longue et minutieuse : les nouvelles techniques documentaires, informatiques et de reproduction, permettent de les réaliser de façon rationnelle, plus rapidement et à moindre coût.

Dans ce contexte, les professionnels de l'information - que sont les bibliothécaires et les documentalistes - sont soumis à des changements imposés d'une part par l'objet de leur science et d'autre part par leur environnement. Mais en fait, quelles sont ces nouvelles technologies de recherche documentaire ? Dans quel but ont-elles été introduites dans les bibliothèques d'étude ? Quels sont les problèmes posés par l'introduction et l'utilisation de ces nouvelles techniques de recherche documentaire dans les bibliothèques ? Et surtout quelle en est l'incidence sur la coopération entre bibliothèque, sur la pratique du Prêt interbibliothèque ? Quelle formation des utilisateurs sera nécessaire pour maîtriser ces nouveaux outils documentaires sans se cantonner dans un rôle passif d'utilisateur ?

Voilà autant de questions que nous nous sommes posés à la consultation des articles et auxquelles nous tentons de répondre. Cependant avant de commencer, il importe de préciser la méthodologie adoptée et la stratégie de recherche pour mener à bien ce travail.

METHODOLOGIE

Le présent travail vise tout d'abord la synthèse des articles publiés dans le Bulletin signalétique du CNRS, Section 101 et le problème posé est celui de "L'incidence des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du Prêt interbibliothèque".

Cette étude est particulièrement digne d'intérêt en ce sens qu'elle fera sans doute ressortir, nous l'espérons, la valeur de l'information concernant la recherche non seulement pour son utilisateur direct dans la science et la technologie, mais aussi pour sa contribution à la solution des problèmes de dimensions beaucoup plus vastes qui se posaient jusque là aux bibliothèques et à leurs utilisateurs. Aussi, avant d'aborder

la question proprement dite concernant le Prêt inter, il serait assez intéressant de voir comment fut organisée cette recherche.

ORGANISATION DE LA RECHERCHE

La première étape de la recherche fut l'établissement de la bibliographie sur le sujet à partir de ce qui a été écrit sur la question par le dépouillement, comme nous l'avons dit, du Bulletin signalétique du CNRS, Section 101 : Science de l'information. Cette étape de la recherche nous a permis de dégager une centaine de références. Mais comment fut menée cette recherche ?

La recherche a commencé par une (recherche) rétrospective à partir du numéro le plus récent du Bulletin signalétique du CNRS, puis à travers l'Index cumulatif de chaque année qui renvoie, pour chaque descripteur, aux numéros correspondants des notices ; la tâche fut assez aisée compte tenu du fait que les notices sont numérotées en ordre continu. A partir de cet index, les articles intéressants furent repérés sous divers descripteurs :

- Prêt interbibliothèque.
- Coopération
- Echange d'information
- Circulation du document
- Accès à l'information
- Recherche documentaire

Ce qui nous a permis de recenser les documents assez pertinents afin de les dépouiller.

La deuxième étape de la recherche a consisté aux choix de documents significatifs et surtout à l'analyse des articles retenus. Ce choix nous a conduit à retenir une vingtaine de références à partir desquelles fut réalisé le présent travail. Le problème rencontré dans cette partie de notre étude est un problème d'ordre linguistique car, si les résumés de certains articles paraissent assez intéressants et surtout entrant dans le cadre de notre étude, il ne fut pas facile de les exploiter compte tenu de la langue dans laquelle étaient

publiés ces documents : yougoslave, russe, allemand... D'autre part, le temps très limité pour une étude aussi intéressante et passionnante que celle de "l'Incidence des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du Prêt interbibliothèque " était très court.

Dans cette partie de la recherche, le problème a été de cerner la notion de Prêt interbibliothèque et surtout les problèmes soulevés par l'introduction des nouvelles techniques par rapport à l'accès aux documents, tel que ces problèmes apparaissent dans la bibliothéconomie mondiale.

Au cours de cette étude sur l'Incidence des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du Prêt inter, nous ne nous attarderons pas longtemps sur les nouvelles technologies (car il existe une littérature abondante sur ce sujet). Par contre, nous insisterons plus sur l'impact de ces technologies sur la pratique du prêt inter. En effet, à la suite de cette recherche assez fructueuse, un constat général se dégage : la mise en place dans certaines bibliothèques ou centres documentaires de moyens informatiques - Terminal d'ordinateur,... - l'établissement et l'interrogation de catalogues collectifs et toutes autres entreprises communes à plusieurs bibliothèques se révèlent comme une nécessité pour l'échange de l'information.

Le présent travail prévoit un plan en trois parties :

- une 1ère partie intitulée : Les nouvelles techniques de recherche documentaire.
- une 2ème partie dénommée : Incidences des techniques de recherche documentaire sur le Prêt interbibliothèque.
- une 3ème partie ayant trait à : Quelques exemples à travers divers pays d'organismes utilisant ces nouvelles technologies de recherche documentaire.

PREMIERE PARTIE

LES NOUVELLES TECHNIQUES DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

II n'est pas nécessaire de jouer aux devins pour percevoir que la bibliothéconomie vit actuellement une période de bouleversements internes importants. Ces bouleversements reflètent l'état de profonde instabilité dans lequel se trouve plongée la société occidentale dans son ensemble. Les moyens de communication modernes ont donné une dimension nouvelle à la science de l'information. En réponse à l'explosion de l'information, les bibliothèques ont introduit divers développements technologiques et ainsi modifié leur aspect physique. La structure actuelle des bibliothèques, orientée vers la mise en disponibilité de la documentation ne répond plus aux exigences de l'heure. Elle devra privilégier l'accès à l'information, aux documents et surtout à la diffusion de cette information par le biais du Prêt inter.

L'objectif, le but poursuivi par l'introduction de ces nouvelles technologies de recherche documentaire dans les Bibliothèques d'étude et de recherche est avant tout l'accès au document et à l'information désirée. Aussi, les systèmes les plus efficaces possibles sont ceux qui obéiront aux critères suivants :

- haut taux de satisfaction
- rapidité
- faible coût

Suivant la même évolution que la bibliographie qui est passée de la recherche manuelle à la recherche automatisée, l'accès aux documents, les techniques de recherche documentaire sont en train de faire subir aux bibliothèques et aux centres documentaires une mutation sans précédent. Mais en fait, quelles sont ces nouvelles techniques de recherche documentaire ?

LES NOUVELLES TECHNIQUES DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE :

La période récente a vu naître, avec des services d'intérêt commun, un luxe de techniques de recherche de l'information et du document dont les bibliothèques ont ingénieusement tiré profit. Comment négligeraient-elles d'exploiter les possibilités qui s'offrent à elles ? Elles ne peuvent plus

comme autrefois vivre dans l'isolement. Aux bibliothèques d'étude notamment s'impose le devoir d'apporter à l'enseignement et à la recherche une aide qui, en accord avec le rythme presque haletant qui règle actuellement l'activité scientifique, doit être rapide et efficace. Elles doivent non seulement aider leurs usagers mais s'entraider, aucune ne possédant à l'heure actuelle des ressources suffisantes à toutes les demandes. Le problème à résoudre est donc double :

- Comment recueillir des informations bibliographiques complètes sur un sujet donné ?
- Comment se procurer les documents qui les contiennent ?

1) - Les moyens de recherche de l'information :

A - Les systèmes informatiques (1) de recherche documentaire :

L'application de l'informatique à l'emmagasinage et à la recherche de l'information ouvre de nouvelles perspectives aux bibliothèques.

L'ordinateur permet une gestion rationnelle des ressources et le traitement automatique de l'information (cf. les techniques documentaires / Jacques Chaumier (2)). Systèmes autonomes ou à temps partagé, comportant des mémoires d'une capacité pratiquement illimitée et des périphériques d'entrée et de sortie, et permettant l'impression des résultats, sont désormais à la disposition des utilisateurs et des bibliothécaires. Déjà certaines universités en sont équipées : LAVAL au Québec, Constance en Allemagne Fédéral...

L'apparition des bases de données accessibles en mode conversationnel constitue aussi un événement important pour la documentation et l'information. "Une base de données est un fonds d'information structuré par des moyens automatisés."

- 1) - Systèmes informatiques de documentation / Jacques Chaumier.- Paris : Entreprise moderne d'édition, 1972.
- 2) - Les Techniques documentaires / Jacques Chaumier.- Paris : PUF, 1979.- (Que-sais-je ? N°1419).

Il existe 3 sortes de bases de données.

- Les bases de données bibliographiques sont constituées de notices signalétiques des documents (articles de périodiques, de revues, thèses...). Chaque signalement constitue un enregistrement sur le fichier informatisé et comporte :

- . un numéro d'ordre
- . un titre
- . un ou plusieurs titres
- . l'affiliation de l'auteur
- . les détails bibliographiques du document primaire
- . une partie réservée au mot-clé
- . un résumé

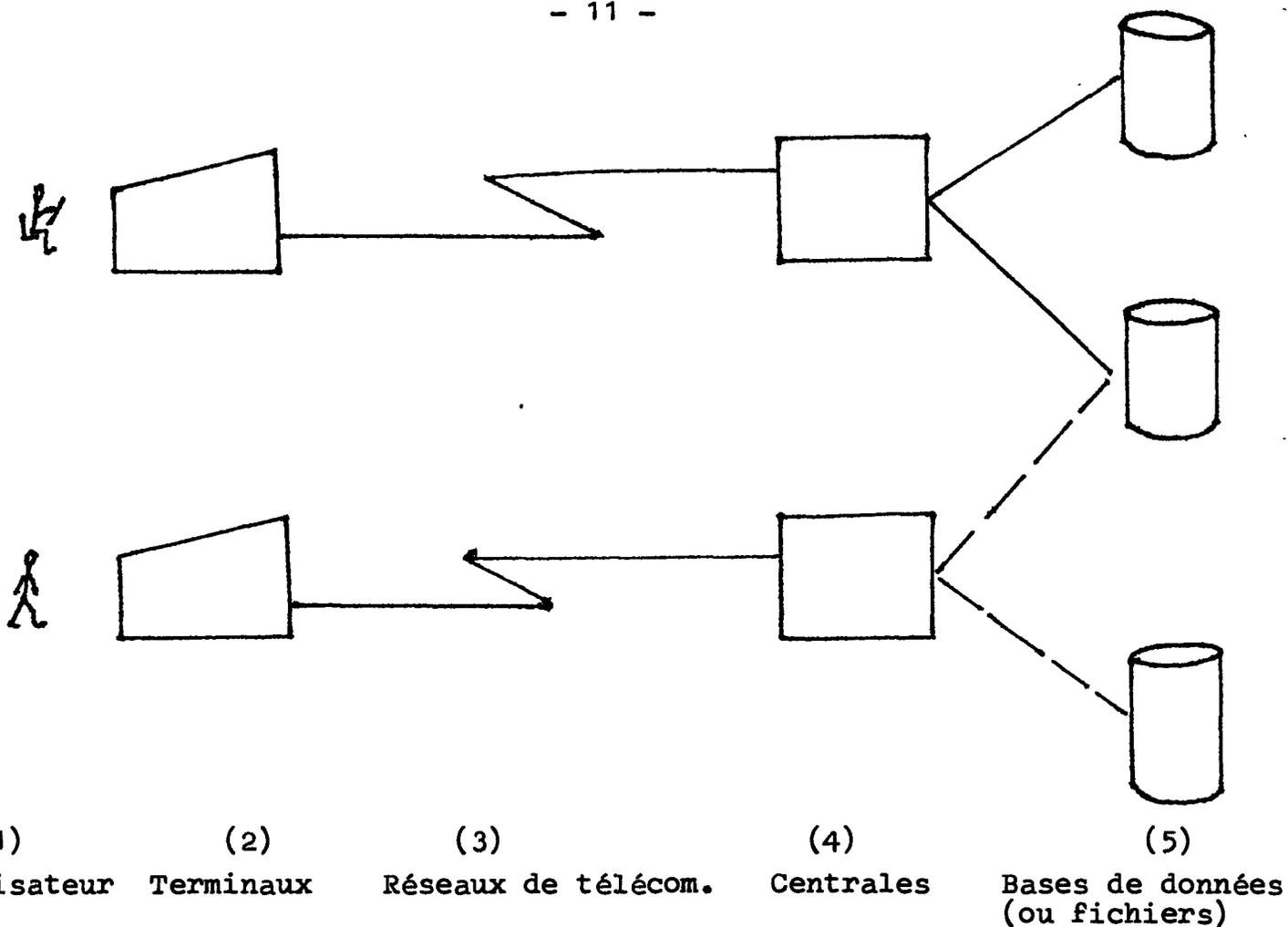
Ex : PASCAL - Base de donnée du CNRS en ligne depuis 1973.

- Les bases de données factuelles contiennent des informations brutes directement utilisables. Les données peuvent être des nombres (T°, poids, longueurs, des statistiques, des tableaux...) ou les propriétés d'un corps. Elles traitent en général d'un domaine précis.

Ex : ARIANE - pour le bâtiment à Paris.

- Les bases de données textuelles où on a des textes entiers. Elles couvrent le domaine juridique par des articles de codes et de lois.

Grâce au développement de l'informatique et des réseaux de télétransmission nationaux et internationaux, il est maintenant possible, si l'on dispose d'un terminal et d'une ligne téléphonique, de se connecter à de puissants ordinateurs (cf. schéma et d'accéder dans les minutes qui suivent à la quasi totalité des références bibliographiques récentes concernant un sujet déterminé. Ainsi, désormais l'accès aux références potentiellement pertinentes aura été résolu.



Cependant, là ne se limitent pas toutefois les bienfaits des techniques de recherche documentaire : grâce à elles, la procédure du prêt peut être accélérée et d'autres moyens sont apparus pour établir des communications plus rapides entre bibliothèques : cas du Télex, de la Télécopie, etc...

B - Le Catalogue Collectif :

Définition : "Un catalogue collectif est un outil qui enregistre dans un seul et même ordre de classement tout ou une partie des collections de deux ou plusieurs bibliothèques (1).

Le rôle primordial d'un catalogue collectif est de localiser une publication déterminée et de faciliter le Prêt inter. Avec cet outil, une sorte de coopération s'installe entre les différentes bibliothèques participantes et de ce fait entraîne une croissance très importante du Prêt. Le catalogue sert

1) - KNUD (Lassen).- Les services bibliographiques nationaux. Création et fonctionnement.- Paris : UNESCO, 1955.- p. 70 (Manuel bibliographique de l'UNESCO,I).

d'intermédiaire dans le Prêt interbibliothèque car en général on demande de localiser un ouvrage pour pouvoir le consulter donc l'emprunter. Il joue donc un rôle de 1er plan dans le domaine de l'orientation car il indique où se trouve les documents recherchés.

De nos jours, la plupart des pays d'Europe et beaucoup d'autres possèdent un catalogue collectif fonctionnant bien : Suisse, Allemagne de l'Ouest, Angleterre...

Il existe actuellement dans le monde 3 types de catalogues collectifs :

- le catalogue collectif centralisé avec un organisme chargé de faire les notices signalétiques d'identification et d'y ajouter les sigles de localisation : cas du CPI de Grenoble, avant de les entrer sur ordinateur.

- le catalogue collectif sur fiche avec la Bibliothèque du Congrès , le CCOE en France.

- le catalogue collectif imprimé en mémoire d'ordinateur. Cas du Canada où ce procédé est opérationnel à l'institut Canadien d'IST (Information scientifique et technique).

2) - Les techniques d'accès et de transfert de l'information :

A - Télex et télétype :

Il faut comprendre par Télex, un système de télécommunications fonctionnant sur un mode de transmission asynchrone à vitesse lente (50 bauds*) à partir d'un Téléimprimeur émetteur vers un Téléimprimeur récepteur, par le réseau commuté banalisé (1).
Télex est un terme anglais ✓

Par contre, ce que les américains appellent TWX (Télétype writing exchange) correspond à un télex (même mode de transmission et même principe émetteur-récepteur) dont la modulation est 4 fois plus rapide pour le précédent (200 bauds).

Le matériel utilisé dans les BU comprend un clavier

*BAUD : Unité de vitesse qui correspond au nombre d'éléments de signal transmis par seconde. Si le signal dure 20 mille secondes, la vitesse sera de 50 bauds.

de machine à écrire, des touches de fonction, un bloc perforateur et un lecteur de bandes perforées à transmission automatique. Les messages à l'émission et à la réception s'inscrivent en clair sur une bande de papier qui peut comporter plusieurs doubles. L'appareil est raccordé à un coffret de manoeuvre qui assume l'interface avec le réseau commuté banalisé. Chaque téléimprimeur est à la fois émetteur et récepteur automatique.

Pour bénéficier d'une transmission à vitesse maximum (50 bauds = 400 caractères/minute) et éviter les fautes de frappe, le message est préparé à l'avance sur bande perforée afin de le faire lire à l'appareil hors de la transmission.

Le télex et le télétype sont les systèmes les plus employés dans les pays où le Prêt inter repose sur l'organisation d'un réseau décentralisé (hiérarchisé ou non) et où une certaine coopération existe entre les différentes bibliothèques et centres de documentation : au Canada, en 1974, 52% des demandes passaient par le télex. En 1976, la BN du Canada possédait 136 télex et 8 TWX et celle des USA 51 télex et 967 TWX qui couvrent tout le territoire. (1)

Si la Belgique ne l'utilise que pour les demandes qu'elle fait à l'étranger, le Royaume Uni l'utilise plus systématiquement : la BLLD a reçu en 1977/78 20% des demandes par voie de télex. (2).

En France, la DICA a créé en 1977, l'amorce d'un réseau télex en implantant des téléimprimeurs qui permettent à 13 bibliothèques médicales et aux catalogues collectifs nationaux (IPPEC, CCOE) d'être en relation rapide les unes avec les autres pour les demandes de prêt inter et d'identification des références. (3)

- 1) - Cf. Library Telecommunications directory : Canada-United States / by Warren Bud.- Durham (N.C.) : Duke University medical center library, 1976.- 42 p.
- 2) - Interlending Review (1978), 6, N° 3, p. 76-77.
- 3) - PALLIER (Denis), LUPOVICI (C.).- L'expérience d'implantation de télex en bibliothèque biomédicale.- Paris : Audist, Service des bibliothèques, 1978.- 84 p.

B - La télécopie :

Terme assez récent qui désigne une technique déjà ancienne car le ^{l'in}bénélographe était déjà en usage en 1910 pour l'échange de photos entre les journaux. L'encyclopédie internationale des Sciences et Techniques définit la télécopie comme "étant la transmission à distance par voie électrique (avec ou sans fil) de documents établis par avance (photos, manuscrits)".

Cette technique est utilisée à des fins de transmission d'articles de revues ou de chapitres de livres pour formuler ou répondre à la demande de Prêt inter. On en fait un usage analogue au Télex ou au TWX.

Cependant, cette technique s'avère dans la pratique très coûteuse et l'utilisateur n'est pas automatiquement consentant à payer d'avantage afin d'obtenir un service plus rapide. Aussi, des tentatives pour l'amélioration du service du Prêt inter ont permis de dégager des éléments souhaités d'un système adapté à la nature du document et aux besoins du Prêt inter-bibliothèque. C'est ainsi que sont apparues et utilisées les photocopies ou microcopies. La microfiche connaît un succès considérable car elle permet une reproduction lilliputienne d'ouvrages entiers auxquels un "lecteur" restitue leur format d'origine.

C - La télé référence :

Cette technique concerne surtout la consultation à distance des ressources des bibliothèques. D'abord synonyme de téléconsultation de catalogue en circuit fermé de télévisions, la télé référence est maintenant l'équivalent des références avec recours aux banques de données.

Ces progrès techniques contribuent à faire avancer l'accès à l'information et surtout d'optimiser les services des Bibliothèques aux utilisateurs. La plupart des réseaux de bibliothèques font usage de ces nouvelles techniques de recherche documentaire dont elles contribuent à l'amélioration et surtout au besoin de satisfaction de l'utilisateur des bibliothèques

par la mise à sa disposition du document le plus rapidement possible et à faible coût. Ce n'est qu'à ce prix qu'on peut faire valoir la fonction réelle de la bibliothèque.

DEUXIEME PARTIE

INCIDENCES DES NOUVELLES TECHNIQUES

DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE

SUR LA PRATIQUE DU PRET INTER

Le Prêt inter constitue un excellent moyen de compléter des collections déficientes, moyen indispensable à tout effort sérieux de rationalisation du développement des bibliothèques et il vise deux objectifs principaux :

- utilisation plus rationnelle et plus économique des ressources des différentes bibliothèques.

- possibilité pour chaque bibliothèque d'offrir à ses usagers des services d'information de haute qualité.

Au vu de ces objectifs, le Prêt interbibliothèque se présente comme une nécessité. En fait, la complexité des études spécialisées qui font appel à une documentation de plus en plus étendue, la recherche de plus en plus développée, la curiosité même des lecteurs, les lacunes inévitables des collections... rendent aussi indispensable le prêt entre bibliothèque que les échanges internationaux. Le Prêt inter se présente alors comme le seul moyen qui permette aux usagers d'avoir temporairement et rapidement ce qu'ils n'ont pas le désir ou la possibilité d'avoir à titre définitif. Le Prêt inter n'est certes pas une solution à tous les problèmes d'accès à la documentation, mais une réponse pratique à un besoin limité et immédiat. Il porte sur une frange de publications aussi bien modernes qu'anciennes, qui peut être plus ou moins large suivant l'importance des collections du demandeur. La totalité de ces besoins représente une masse importante qui va déterminer des relations fréquentes entre établissements et justifier de l'utilité des différents instruments de travail que seront les répertoires des bibliothèques, les catalogues collectifs, les banques de données...

1°) - Impact des nouvelles techniques de recherche documentaire sur la pratique du Prêt interbibliothèque :

«... Il n'existe plus en effet de centres privilégiés où la science se cultive isolément. Dans tous les pays, chez toutes les races, il y a des productions de l'esprit qui contribuent au développement du progrès scientifique... Le travail en commun crée chaque jour dans les académies, les instituts, les sociétés savantes, les cercles littéraires... des

sources nouvelles, des éléments inépuisables de l'activité de l'esprit humain. Rassembler ces éléments, centraliser les efforts de tous, dresser dans chaque pays l'inventaire de la progression générale du travail intellectuel, mettre à la portée des intelligences, en quelque sorte, le dossier de chaque matière, préparé et complété par les spécialistes et les savants du monde, mettre ceux-ci en communion et pour ainsi dire en collaboration, c'est là, assurément, à notre époque, un des moyens les plus prompts de hâter le développement de la science et la marche du progrès..."(1)

Ce texte conserve, malgré les ans, une inaltérable jeunesse et est digne d'un monde où la coopération est devenue une impérieuse nécessité et où l'on parle de l'accès à l'information pour tous. Grâce aux facilités de plus en plus grandes qu'offrent les nouvelles techniques de recherche documentaire, grâce au Prêt inter, grâce aux nouveaux procédés de reproduction, il va sans dire que nous vivons une époque où n'importe quelle Bibliothèque (BU surtout) peut obtenir soit la communication de l'information désirée, soit la reproduction de n'importe quel livre, de n'importe quel document ou article de revue.

Eu égard à toutes ces données, une forme de coopération particulièrement efficace s'est installée entre les bibliothèques de recherche et d'étude dans tous les pays (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne...) par le système de l'échange des documents. Sans doute, les universités peuvent-elles pratiquer des échanges de leurs publications, et les BU peuvent acquérir des thèses ou des publications officielles mais, où le chercheur pourra-t-il se procurer les livres ou les périodiques que sa bibliothèque ne peut lui communiquer ?

Pour s'orienter, il a recours en général aux services de renseignements que l'on rencontre dans toutes les bibliothèques mais aussi et surtout aux catalogues collectifs qui jouent un rôle de premier plan dans le domaine de l'orientation, puisqu'ils indiquent où se trouvent les documents recherchés. A part la

1) - Rapport de la commission Belge des échanges internationaux, consacré officiellement par la Chambre des représentants de Belgique, le 19/01/1887 lors de la procédure de ratification des conventions internationales du 15 mars 1886.

fourniture de renseignements, il n'ait pas de rôle qui convienne plus naturellement à un catalogue collectif que celui d'intermédiaire pour les prêts entre bibliothèques et parfois même pour les prêts aux particuliers. Dans de nombreux cas, c'est précisément cette considération qui a conduit la création du catalogue collectif dans des pays comme la Suisse (avec le fameux Schweizerischen Gesamt Katalog existant depuis le 15 juillet 1928) (1), la Grande-Bretagne, les USA... Tous les catalogues collectifs assurent ce rôle de façon à peu près identique. Le besoin d'un tel intermédiaire se fait vivement sentir et de façon de plus en plus pressante ainsi qu'il ressort du nombre de demandes adressées aux différentes bibliothèques surtout universitaires.

Sur le plan international, ils jouent un rôle particulier en ce qui concerne les prêts internationaux qui ont atteint un volume relativement considérable. Cette augmentation rapide a mis, à l'ordre du jour, la question de l'intérêt qu'il peut y avoir à ce que chaque pays ait un centre doté de catalogue collectif et soit responsable de tous les prêts inter. C'est justement ce rôle qui est dévolu à la BLLD (2) en Grande-Bretagne dont l'expérience est constamment citée en exemple. Seuls, de tels centres peuvent assurer le bon fonctionnement des prêts inter et garantir aux bibliothécaires étrangers que l'ouvrage recherché n'est réellement pas disponible dans le pays demandeur. C'est sans doute cette raison qui a guidé le projet de la création d'un Centre National de Prêt (CNP) en France (3). Les catalogues collectifs occupent une place importante dans les bibliothèques et se développent rapidement et plus encore par l'usage qu'on en fait. Aussi, pour accroître l'accès aux documents par le prêt interbibliothèque, des catalogues collectifs

- 1) - Schweizerischen Gesamtkatalog/catalogue collectif suisse : le prêt interbibliothèque, 1975 - BB3 - ASS -
- 2) - BLLD (British Library Lending Division) en 1979/80. cf. Interlending Rev. GBR, 1980, N° 3, p. 79-88.
- 3) - CHAUVEINC (M.).- Pour ou contre le CNP : in ABF, Bull. inform. FRA, 1979, N° 104, p. 169-171.

ont été automatisés et sont accessibles en conversationnel : l'exemple le plus frappant est donné par une étude faite par (1) KILGOUR (F.G.) sur les bibliothèques de l'Ohio aux USA où il montre comment un catalogue collectif en ligne accroît l'accès au document par le prêt interbibliothèque. En France, le système AGAPE autorise aussi la consultation du catalogue collectif en conversationnel, par terminal.

A l'heure actuelle, la France ne possède aucun catalogue collectif d'ensemble, mais d'importantes réalisations ont vu le jour au niveau régional avec l'édition des catalogues collectifs locaux et thématiques à partir de l'enregistrement sur ordinateur des données bibliographiques des publications en série possédées dans les Bibliothèques participant à chacun d'eux : le système AGAPE (Application de la Gestion Automatisée aux périodiques) à Nice et le système CPI (Catalogue collectif de Périodiques Informatisé) à Grenoble, la 1ère édition du CPI parue en 1976 regroupait déjà 13375 notices appartenant à 90 bibliothèques du département de l'Isère, de toutes catégories.

Actuellement toutes les bibliothèques universitaires françaises ont peu à peu adhéré à un circuit de prêt inter qui fonctionne directement de bibliothèque à bibliothèque (cas des BU de Médecine).

Le Prêt interbibliothèque s'est également développé sur le plan international, mieux organisé que par le passé, grâce à l'application d'un règlement dont la FIAB (Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires) a pris l'initiative. C'est ainsi que la France^{ne} prête^{les} les ouvrages les plus rares et les plus précieux de ses fonds anciens de la BN. Hormis le cas où le prêt du document original s'impose, on a recours à l'envoi d'un substitut (cas des photocopies de la BLLD ou microfiches dans le cas de la Bibliothèque du Congrès). Ici encore, les nouvelles techniques de reproduction documentaire sont utilisées .

En effet, des photocopies ou des microfiches

1) - KILGOUR (F.G.).- Increased UAP effected by an on-line union catalog.- in "Interlending Rev.", GBR, 7, N° 1, p.20-22.

du document sont expédiés lorsqu'une simple reproduction suffit. Des centres de microfilms fonctionnent à cet égard à Paris : au CNRS, à la BN... Ces techniques de recherche documentaire et ces services sont particulièrement utiles pour la communication d'articles de périodiques. Là ne se limitent pas toutefois, les bienfaits des nouvelles techniques de recherche documentaire ; grâce à elles, la procédure du prêt peut être accélérée et déjà certains pays, certaines bibliothèques ont recours au télex pour établir des communications plus rapides entre les diverses institutions. En quelques heures, un document réclamé par Paris à la Haye peut être acheminé. En France, l'expérience d'implantation de télex (1) dans 16 Bibliothèques médicales volontaires entreprise en 1977 sous l'impulsion de la DICA avait pour but de renforcer le réseau bibliographique en permettant l'interrogation directe des organismes gestionnaires de catalogues collectifs de façon à connaître le dernier état de leurs fichiers, de créer un réseau de communication rapide permettant à l'établissement emprunteur de contrôler le circuit de sa demande. L'intérêt du télex (rapidité du téléphone plus fiabilité de la chose écrite) déjà constaté dans les pays à Prêt décentralisé (comme le Canada) s'est à nouveau vérifié en France et l'expérience s'est avérée positive par la mise en place d'un règlement et de procédures communes aux participants constituant ainsi un réseau, par des études d'organisation rendues nécessaires et favorisées par la présence du Téléx, par l'accélération des localisations de document et des prêts, par l'accès à tout un réseau national et international pour le prêt et d'autres usages avec un matériel fiable. L'amélioration qualitative des services a été ressentie et l'évolution quantitative du volume de prêt s'inscrit dans les statistiques projetées. L'extension du réseau avait été envisagée par le BNIST...

On voit les avantages que peut offrir, conjugué à ce système, l'utilisation de la microcopie : un livre de 80 pages est reproduit sur 2 microfiches, aisément expédiées par avion comme une simple lettre.

Dans tous les pays et surtout dans les

1) - PALLIER (D.).- L'Expérience d'implantation de Téléx en Bibliothèques Biomédicales / PALLIER (D) ; LUPOVICI (C).- Paris : Audist, 1978.- 84 p.;30cm.

pays anglo-saxons, les systèmes d'automatisation se développent rapidement. A cet égard, il faut reconnaître que la France a pris le train en marche mais son effort, au cours des dernières décades, a rendu possible des réalisations d'envergure. Son retard lui a permis, en profitant des expériences étrangères, de limiter dans une certaine mesure des tâtonnements coûteux.

Cependant, devant le volume sans cesse grandissant du nombre de publications et le coût élevé du traitement de l'information documentaire, tout naturellement s'est installée l'idée d'un réseau documentaire. Dans les réseaux, les opérations d'entrée de documents sont réalisées une fois pour chaque document au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs, au lieu que chaque document soit, comme c'est encore trop souvent le cas, analysé et traité des dizaines de fois dans les divers centres et services de documentation. Ce type de réseaux existent aux USA, au Canada avec le réseau TELECAT/UNICAT, concernant un groupe de bibliothèques ayant développé un catalogue collectif à traitement automatisé, par l'utilisation en commun du système CATSS et dont le fichier est utilisé pour le prêt interbibliothèque et la recherche de références (1), au Bangladesh où KARIM (K.M.) (2) présenta, dans un article intitulé Library network and loan, Bangladesh paru en 1980 dans la revue "International Library Rev. USA", les infrastructures du réseau, le système d'information national, les bibliothèques, la politique d'acquisition, les plans et ressources mises en place pour le Prêt interbibliothèque dans ce pays en développement.

Aussi, l'idée de répartir l'ensemble des tâches comme les opérations d'entrée, c'est-à-dire tout ce qui concerne la collecte, la sélection, l'analyse des documents, l'enregistrement, et essentiellement la saisie, pour un domaine donné, entre plusieurs centres de documentation, au bénéfice de l'ensemble, a-t-elle été appelée à connaître d'importants développements dans le cadre des réseaux de coopération

1) - UNICAT/TELECAT (Union Catalog/Télécommunication catalogue par STIERWALT (R). - Office Library Coordination, Toronto out. M 55 2 T 4 CAN.)

2) - cf. International Library Rev., USA, (1978), 12, N° 3, p. 287-289.

documentaire. Ces réseaux se sont développés tant sur le plan national qu'international.

Les grands fichiers documentaires ou bases de données documentaires sont désormais accessibles à distance par l'intermédiaire d'un terminal d'ordinateur, aux niveaux national et international. En France, nous avons par exemple THERMODATA à Grenoble pour la thermodynamique, PASCAL à Paris qui est un fichier multidisciplinaire, CDSH pour les Sciences Humaines chez le serveur Télésystème, de même la BIPA pour les actualités politiques...

Néanmoins, si la circulation, l'échange des documents par le système de Prêt inter se développe grâce aux nouvelles techniques de recherche documentaire, cela ne va pas sans poser des problèmes.

2°) - Les contraintes du Prêt inter découlant des nouvelles techniques de recherche documentaire :

La difficulté majeure dans le domaine du Prêt inter est de se procurer facilement et rapidement ce dont on a besoin. Or, on sait combien peuvent être variables les délais nécessaires à l'obtention du volume, du document recherché ; ils sont quelquefois fort longs même lorsqu'il s'agit d'ouvrages publiés dans le pays de l'emprunteur. (3 à 15 jours voire même plus.). Les bibliothécaires se plaignent souvent, et à juste titre, de la lenteur avec laquelle circulent les demandes. Cette lenteur est due tout d'abord au retard pris dans les service où l'on bloque les demandes. Ce retard est aussi dû à un certain désordre dans les transmissions : adresse incomplète ou erronée (certains services de prêt ne tiennent pas compte des différentes sections d'une même bibliothèque). C'est ce qui a permis, voire entraîné, la mise au point de bulletin de demande de prêt interbibliothèque par la FIAB avec des variantes selon le type de bibliothèque (Annexe 1-2).

La poste est le moyen le plus utilisé ; même si les délais sont de plus en plus longs et aléatoires, bien des réseaux de bibliothèques s'en contentent, en essayant de gagner du temps sur d'autres phases du Prêt inter : transmission de la

demande et délai de traitement.- Mais si les délais d'expédition d'un document sont de l'ordre de la semaine ou plus, il devient inutile de gagner deux ou trois jours pour la transmission de la demande, en utilisant un moyen de télécommunication.

Une enquête auprès des usagers d'une bibliothèque médicale anglaise montre qu'un quart de ceux-ci veulent avoir le document dans les 3 jours, et 82,7% dans la semaine. Il n'y a que 17,3% des personnes interrogées qui se satisfont des délais supérieurs à une semaine (1).

Délai	% des utilisateurs gênés	% annulés
jusqu'à 3 jours	25,7%	25,7%
de 4 jours à 1 semaine	57 %	82,7%
de 1 à 2 semaines	9,8%	92,5%
de 2 à 3 semaines	3,6 %	96,1%
plus de 3 semaines	3,9 %	100 %

La BLLD, pour satisfaire rapidement ses clients, expédie 50% des photocopies en 1ère classe (First class mail) dont 96% arrivent ainsi à destination le lendemain (2). Pour réduire les délais, la BLLD a instauré un système de messagerie qui lui est propre pour le transport des documents et la distribution du courrier.

En France, les délais postaux ont été testés dans le cadre de l'expérience Télex menée par la DICA. Il en ressort qu'ils sont de 4 jours en moyenne (BU Doua et BU de Médecine à Lyon).

Quant aux emprunts à l'étranger, les délais nécessaires sont fonction de l'organisation du pays auquel on s'adresse, et l'on sait combien certaines régions du monde sont

1) - Waiting for interlibrary docs / BARR (Biana) FARNER (Jean).- In BLL Review, (1977), 5, N°1, p. 9.

2) - RUSSON (D).- Transport schemes for interlibrary loans. in "Interlending Review", (1978), 6, N°4, p.115.

encore sous-équipées (car, des pays africains en particulier et du Tiers-Monde en général). Cependant toujours est-il qu'un certain nombre d'inconvénients résultent de la communication d'un document à l'extérieur : l'ouvrage risque de manquer aux lecteurs de l'établissement à qui il appartient : son envoi et sa réintégration sont en plus des opérations qui demandent du temps et du personnel qualifié. De plus, le Prêt à l'extérieur fatigue les livres, les abîme beaucoup plus que la simple communication en salle de lecture.

Sans doute peut-on éviter assez souvent l'envoi des volumes en fournissant au demandeur une reproduction de ce qui l'intéresse, notamment quand il s'agit d'articles de revues. Mais l'établissement de photographies (que ce soit des photocopies, des microfilms ou des microfiches), la prise en charge des frais par l'établissement qui le fournit vu leur règlement par le bénéficiaire, sont autant de problèmes à résoudre, différents certes de ceux du prêt proprement dit mais non négligeables. Le fait même de fournir des photographies touche également, on le sait, au délicat problème du droit de reproduction ou de Copyright (1). En effet, si l'un des points noirs du système de transfert des documents est d'ordre matériel et relativement facile à résoudre par la création d'un CNP (2) pour permettre de commander directement des documents à partir d'un terminal, l'autre contrainte, c'est-à-dire le problème du Copyright est d'ordre juridique et reste la difficulté majeure dans le transfert des documents primaires.

Dans le cadre de la traduction automatique, les réseaux abolissent toutes les frontières mais il en subsiste cependant une importante : la barrière linguistique (de langue). Les systèmes internationaux permettent l'accès à des bases de données dans diverses langues. Aussi le multilinguisme de ces systèmes reste-t-il un handicap majeur. De nombreux travaux se sont ainsi développés dans le domaine de la traduction automati-

- 1) - cf. Interlibrary lending around the World, a review of recent papers / VICKERS (S) in "Interlending Rev." GBR (1979), 7, N°1.
- 2) - CHAUVEINC (Marc). - Pour ou contre le CNP. - ABF, Bull. inform. FRA (1979), N°104, p. 169-171.

que. On peut ainsi noter le développement par la commission des Communautés européennes du système SYSTRAN (System of Translation), du Système TITUS par l'institut textile de France qui est un système de traduction automatique des résumés par utilisation d'un langage pivot. Tous ces problèmes sont bien évoqués par M. MOUREAU dans un article publié en 1978 dans la revue "Pétrole et Technique" (1). Dans cette étude, Mme MOUREAU montre comment les nouveaux systèmes d'interrogation en ligne des bases de données modifient beaucoup les problèmes qui se posent aux utilisateurs et partant de là, analyse les raisons du bruit et du silence et évoque la question épineuse de la formation des utilisateurs. Car, la conception même des logiciels d'interrogation devra être repensée pour autoriser une consultation des fichiers à l'aide d'un langage beaucoup plus proche du langage naturel que celui utilisé aujourd'hui et qui permettrait une approche plus heureuse des problèmes.

Mais le coût des opérations est aussi une des grandes contraintes qui se posent à la réalisation d'un prêt inter efficace. La constitution d'un fonds documentaire automatisé, ou même l'informatisation d'un fonds documentaire existant exige d'énormes investissements. Cette contrainte de coût exige une étude sérieuse pour l'installation d'un ordinateur et son utilisation. Une fois installé, l'on se retrouve devant les problèmes du coût de transmission des données ; ce coût étant celui des communications téléphoniques et qui, pour l'ensemble des systèmes d'accès à l'information, ne connaît pas de droits d'accès fixes mais une tarification au temps de connexion passé par l'utilisateur sur le système. Le coût d'interrogation est variable d'une centrale à l'autre et est fonction du fichier interrogé. Le coût moyen de l'heure de connexion est de l'ordre de 300F (2), coût auquel s'ajoute les coûts d'utilisation du réseau de Télétransmission.

Aussi, pour éviter ces difficultés majeures, il faut optimiser la gestion de l'information par une meilleure qualité du travail et un traitement plus rapide. Cela

1) - MOUREAU.- Les Problèmes des utilisateurs face aux nouveaux systèmes de documentation, dans "Pétrole et Technique", France (1979), N° 225.

2) - Voir page suivante.

pose le problème de la formation des utilisateurs. En effet, suivre ces changements, il est nécessaire de se former d'une manière permanente ; les utilisateurs doivent à ce sujet, savoir s'adresser aux producteurs des bases et banques de données ainsi qu'aux serveurs afin d'avoir des produits facilement utilisables, afin d'avoir des formations efficaces à l'utilisation de ces produits car, que constate-t-on ? Les systèmes d'accès à l'information sont fréquemment modifiés et seuls des spécialistes sont capables de les interroger efficacement.

- 2) - CORVIC (René).- Evaluer le coût d'un plan informatique, in "Informatique et Gestion", (janv.-févr. 1981), N° 121, p. 59.

TROISIEME PARTIE

EXEMPLES D'ORGANISMES DE PRET

DANS LE MONDE

Il existe dans le monde un certain nombre d'organismes dont la vocation est la fourniture à distance des documents, améliorant constamment leurs services et prestations et contribuant ainsi à l'évolution du Prêt inter. Ils sont fondés sur des systèmes très différents parce que les éléments de leur construction se sont élaborés selon des priorités différentes, en fonction de leur environnement. Aussi dans cette étude, nous évoquerons quelques exemples basés sur des modèles distincts :

- La BLLD qui est une organisation centralisée du Prêt et qui répond à la quasi totalité des demandes qui lui sont adressées.

- Le réseau canadien qui est un système décentralisé d'accès aux documents et de Prêt inter et qui fonde l'accès à ses ressources sur un catalogue collectif accessible en ligne (ou bien en conversationnel) et permettant un système de commande automatique.

- Le cas Français : la France a oscillé entre un service de prêt inter centralisé (Centre National de Prêt) ou un réseau de Prêt inter, dont la base est actuellement constituée par les Bibliothèques universitaires - ceci depuis la création des Bibliothèques universitaires, il y a plus d'un siècle maintenant - auxquelles se sont jointes les Bibliothèques municipales classées, puis les Bibliothèques de grands établissements de recherche ou d'enseignement supérieur.

Organisation centralisée du Prêt : la B.L.L.D. :

La Grande-Bretagne dispose depuis 1970 de la British Library Lending Division (BLLD) qui est un service de prêt interbibliothèque de la British Library. Ce système de Prêt national est décentralisé Boston Spa (dans le Norkshire). C'est un endroit de stockage des documents avec près de 3,5 millions de documents, 5000 usagers équivalent à 3 millions de demandes par an dont 18% de l'étranger. Ce service met à la disposition des utilisateurs 3 niveaux de recherche :

- En utilisant son propre stock documentaire.
- Par la demande de recherches supplémentaires dans les collections d'autres bibliothèques par les catalogues collectifs.
- Extension des recherches d'identification à des bibliothèques étrangères.

Ses collections sont organisées spécialement pour la fourniture de documents. En 1977/78, elle a reçu de 98 pays, 414 000 demandes dont 89% ont été satisfaites par l'International photocopy Service. Cela représentait déjà une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Ses plus gros clients sont dans l'ordre décroissant : les USA, le Japon, la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique (1).

Le taux de satisfaction est très élevé puisque ce service de Prêt de document satisfait près de 95% des demandes du Royaume-Uni ; 10% des demandes sont satisfaites en utilisant les fonds des bibliothèques avec dépôt légal et 60% des demandes satisfaites dans les 48 h grâce à l'abandon des services postaux et la mise sur pied d'un service de messagerie qui lui est propre. On peut s'adresser à la BLLD pour les livres, les articles de périodiques, les publications officielles anglaises, d'organisation internationales (UNESCO, OCDE,...) etc. Elle possède en plus un catalogue correspondant à ses fonds et à celui des autres bibliothèques. C'est le système de Prêt et d'accès aux documents le plus efficace, qui répond à la majorité des demandes qui lui sont adressées tout en faisant figure de Centre National de Prêt. Son budget de fonctionnement était d'environ 50 millions de livres sterling en 1977.

1°) - Les commandes à la BLLD :

a) - la voie postale :

Chaque client doit acheter des carnets de bulletins préimprimés à son adresse, pour les prêts et des

1) - The British Library Lending Division en 1977/78, in "Interlending Review", (1978), 6, N° 3, p. 77.

carnets de coupons pour les photocopies. Les bulletins de la BLLD sont en 3 volets :

- le volet A est conservé par le demandeur
- les volets B et C sont envoyés à la BLLD

b) - Par voie Téléx :

Le client qui veut faire ses demandes par Téléx doit s'inscrire comme Téléx User et reçoit à cet effet un numéro d'usager et fournir par ailleurs des étiquettes auto-collantes imprimées à son adresse puis ouvrir un compte permanent de vignettes qui est tenu à jour par la BLLD.

Les demandes Téléx qui arrivent sur les télécriteurs de la BLLD sont reformatées sur des bordereaux grâce à une liaison entre les télécriteurs et le mini-ordinateur PDP 11 (8 lignes Téléx y aboutissent). Le PDP 11 effectuera bientôt des contrôles automatiques de zone avec correction manuelle possible par terminal à écran en conversationnel. Les réponses de la BLLD par Téléx peuvent désormais se faire aussi par ordinateur qui identifie les destinataires grâce au fichier des abonnés et envoie le message automatiquement.

c) - Commande par ordinateur :

La BLLD a passé un contrat de fournitures des documents avec le NLM et le Center for research Libraries (CRL) à Chicago. Elle interroge les fichiers qui lui sont destinés et les vide sur son mini-ordinateur.

2°) - Le Traitement des demandes :

Les demandes Téléx ne bénéficient d'aucun traitement particulier. Les bordereaux B et C sont triés à leur arrivée par des library assistants qui les orientent vers les magasins sans aucune vérification, sauf pour les demandes peu nombreuses de documents anciens qui ont peu de chance d'être en stock.

Arrivées dans le magasin correspondant, les demandes sont triées par ordre alphabétique et cherchées sur les rayons. Quand un article est trouvé, on détache du

volet B, la partie gommée qui porte l'adresse et servira à l'expédition du volume ou des photocopies. Dans le cas de l'envoi d'un volume, le volet B est joint au volet C dans une carte fantôme (type filmorex) qui remplace le volume sur les rayons jusqu'à son retour. Les fantômes sont en plastique de couleur. Chaque couleur a une signification qui permet de faire un rappel rapide des prêts qui ne sont pas rentrés. Dans le cas des photocopies, le volet B accompagne le document au service de photocopie.

Pour les documents qui n'ont pas été trouvés lors du 1er passage en rayon, on essaye de les identifier à l'aide de l'index, par côtes, auteurs... du fonds de la BLLD. Si le volume est sorti en prêt ou en service de photocopie, les deux volets de la demande sont mis de côté pour être retraités plus tard. Cependant, si une 2ème interrogation s'est avérée vaine, on a alors recours à tout un arsenal de catalogues pour un contrôle bibliographique. Pour les périodiques, on recherche les articles dans le catalogue général des titres de périodiques en stock qui comporte de nombreuses indications de changement de titres, de filiations et ce n'est qu'ensuite qu'on utilise les outils bibliographiques classiques ; il en va de même pour les ouvrages.

S'il s'avère que le document n'est pas à la BLLD, celle-ci peut le rechercher dans des bibliothèques du Royaume-Uni, grâce aux différents catalogues collectifs (sauf pour les demandes Télex qui ne sont satisfaites que sur son propre fonds et même à l'étranger.) Sur sa demande de prêt, l'emprunteur aura à indiquer cette possibilité en spécifiant : X Search (sur le fonds de la BLLD), Y search (à rechercher dans les bibliothèques du Royaume-Uni) ou Z Search (à rechercher à l'étranger).

La photocopie est faite soit à partir des microcopies, soit directement en xérocopie (les microfiches ne sont pas prêtées). Le volet B du bulletin de prêt est photocopié avec la 1ère page pour identifier la commande. Les demandes de microcopies sont traitées de la même manière que les demandes de photocopies.

Cette organisation de fourniture du document est très performante essentiellement parce qu'elle a été conçue uniquement pour cela, en fonction d'une analyse pragmatique des besoins. Elle n'est en rien comparable à ce que pourrait être une bibliothèque quand bien même celle-ci voudrait-elle offrir un service identique. Véritable centre national de Prêt servant d'intermédiaire entre les utilisateurs et les documents, elle est à la pointe du progrès par l'utilisation et la rationalisation des techniques de recherche documentaire dont elle fait bon usage.

Le Réseau Canadien :

Dans ce cas, le chercheur ou la bibliothèque consulte un catalogue collectif imprimé ou interroge un fichier automatisé et s'adresse directement à la bibliothèque qui détient le document. L'exemple du réseau des bibliothèques du Canada est à cet égard frappant.

Ce réseau est fondé sur le partage des ressources en 3 éléments :

- un réseau bibliographique reposant sur la base des données compilées par la BN du Canada qui offre un service d'interrogation en conversationnel : CAN/OLE.

- un réseau des ressources composé par les fonds des grandes bibliothèques, les bibliothèques fédérales et la BN.

- un réseau de communications par poste et par navette : le "Document delivery Service", et un système de transmission de l'information en particulier le réseau Téléx et le système de commande en conversationnel CAN/DOC.

Il y a actuellement 180 centres CAN/OLE au Canada où se font des interrogations des bases de données en conversationnel et sur profil. Mais il n'y a que 10 centres qui offrent le service CAN/DOC. CAN/DOC est un système dérivé de CAN/OLE qui permet de communiquer des documents en conversationnel, généralement après les avoir identifiés lors d'une

interrogation bibliographique. Cependant, seuls les articles contenus dans la base du "CANADIAN National Union Catalogue" peuvent être ainsi commandés (1).

La commande est imprimée au centre de calcul sur bordereau de prêt inter qui est envoyé à la bibliothèque dont on a la localisation. Le traitement de ces demandes se fait naturellement, mais avec les avantages suivants :

- localisation juste puisque indiquée automatiquement.
- le document est toujours disponible pour la reprographie.
- le format des références bibliographiques est identique à celui de la BN et très lisible.
- la côte des bibliothèques est déjà imprimée sur le bordereau.
- le risque d'erreur bibliographique est réduit.

CAN/DOC satisfait environ 300 demandes par an, ce qui correspond à 3% des demandes adressées à la bibliothèque nationale du Canada.

Le Cas Français :

Situation générale du Prêt et de la coopération en France :

En France, s'il est possible de localiser les ouvrages étrangers grâce au C.C.O.E. créé par la D.B.L.P. en 1952 pour informer les bibliothèques françaises sur les ouvrages étrangers existant en France depuis cette date afin d'orienter les demandes de Prêt inter, il n'en est pas de même pour les ouvrages français, les documents de la production éditoriale, les fonds des bibliothèques françaises. La centralisation, la vie nationale à Paris et la richesse des bibliothèques parisiennes font que la coordination et la collaboration se sont plus développées dans la capitale qu'en

1) - LUPOVICI (C).- Accès aux documents à distance.- Villeurbanne : ENSB, 1979.- p. 16-17 (pr le principe du système).

Province jusqu'à ces dernières années. La coopération entre bibliothèques françaises n'a pas été épargnée par ce courant et le Prêt inter au niveau national en a été marqué.

Cependant, les bibliothèques d'étude étant des éléments essentiels des réseaux documentaires nationaux, elles coopèrent entre elles et aussi avec les autres types de bibliothèques. Elles participent (les BU notamment) très activement aux catalogues collectifs et au prêt entre bibliothèques dont elles sont les principales pourvoyeuses et les principales clientes (plus des 3/4 des transactions effectuées en 1975). Plus largement encore, elles sont des relais privilégiés au sein des réseaux internationaux de diffusion de l'information scientifique et technique, dont la mise en place a été possible grâce à l'informatique documentaire.

L'A.U.D.I.S.T. (Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifique et Technique) créée en Septembre 1978 a été chargée de la modernisation du réseau documentaire universitaire (en France) et notamment de l'automatisation et de la coopération entre les organismes documentaires relevant de l'ancien Ministère des Universités. Ceci, en créant et en développant des bases de données bibliographiques et des banques de données ainsi que les moyens rationnels de diffusion de la documentation primaire. Dans ce cadre, les Bibliothèques Centrales d'Universités sont appelées à jouer un rôle primordiale dans la diffusion de la documentation primaire au prix d'une spécialisation de certaines d'entre elles, plus particulièrement chargées d'assurer la couverture documentaire afférente à leur spécialité.

En matière de signalement et de localisation des documents, les BU ont réalisé pour les périodiques des catalogues collectifs automatisés. Trois systèmes coexistent actuellement : A.G.A.P.E (Application de la Gestion Automatisée aux Périodiques) (1), C.P.I (Catalogue collectif des Périodiques Informatisé de l'Isère) (2), I.P.P.E.C. (Inventaire Permanent des Périodiques Etrangers en Cours). Cet inventaire comprend

1) - Cf. Bull. Bibl. France, Paris, t.25, N°11, 1980.- p. 519-531.

2) - Cf. Bull. Bibl. France, Paris, t.25, N°11, 1980.- p. 533-538.

plus de 15 000 titres de périodiques étrangers, où il ne figure aucun périodique français puisque ceux-ci se trouvent à la BN, où le dit inventaire est tenu à jour. Le service de l'IPPEC répond aux demandes de renseignements sur l'emplacement des périodiques étrangers.

L'Audist (devenue la MIDIST puis la DIST en 1981) étudie actuellement la fusion de ces 3 systèmes en un catalogue collectif automatisé unique, réutilisant les données déjà entrées. Ce catalogue possédera tous les titres de périodiques existant dans les BU françaises et pourra être interrogé en conversationnel.

La création d'un centre national de Prêt (C.N.P.) et aussi d'atelier de reprographie, puis la mise en place de Téléx favorisent le développement du Prêt inter bibliothèque (prêt de documents ou photocopies d'extraits) en raccourcissant considérablement les délais d'obtention du document.

En matière de recherche bibliographique, il convient de noter que 29 Bibliothèques centrales d'universités sont déjà dotées de terminaux qui permettent à leurs usagers, enseignants et chercheurs notamment, d'accéder à des bases de données scientifiques et médicales et d'interroger les banques de données.

Le C.N.P. en France : (1)

L'idée de base de la création d'un tel centre est que les bibliothèques actuelles, BN comprises, ne peuvent posséder la totalité de la production scientifique et satisfaire sur leurs fonds toute leur clientèle. Même si les crédits doubleraient, ils seraient insuffisants et l'on ne peut envisager que chaque bibliothèque reçoive les 5000 titres de revues courantes que possède par exemple la BLLD.

1) - Pour ou contre le CNP/M. Chauveinc.- In "ABF", nov. 1979, N°104, p. 169.

Toutes les études statistiques, qu'elles soient faites par la BLLD ou par les américains (2), montrent, chiffres en main, qu'un centre unique est plus rapide (il ne fait que cela), plus efficace (certitude de la demande) et plus économique que tout autre système. Parce qu'il ne fait que prêter ses collections, parce qu'il simplifie ses procédures, un centre unique a un rendement supérieur à tout autre organisme, car toutes ses collections tournent plus vite. Il a aussi une souplesse d'adaptation à la demande qui lui permet de suivre l'évolution du Prêt interbibliothèque. A condition toutefois que ce soit pour certaines collections et dans certains domaines. De plus, ses collections sont toujours disponibles car il n'y a pas de lecteurs.

Les chiffres ci-dessous font apparaître en France un énorme déficit documentaire qu'il s'agit de combler (150 000 prêts au lieu de 2 500 000).

Conception du C.N.P. :

Organisé comme un magasin de vente par correspondance et déchargé des lecteurs locaux pour se consacrer uniquement au Prêt interbibliothèque, il pourra, pour les documents qui le concernent, arriver à un service rapide (reprise dans la journée) et économique (se rapprochant des 10F). Il apportera aussi, ce qui est capital, une simplification du circuit en ce sens que les demandes pourront lui être envoyées (au début par la poste, puis par télex et par ordinateur ensuite) directement, sans recherche ni consultation de répertoires, et sans ces passages de bibliothèques à bibliothèques longs et pas toujours fructueux.

Missions du C.N.P. :

- posséder la totalité de la production française à partir d'une certaine date afin de satisfaire les demandes étrangères. Chaque pays a la responsabilité dans le

1) - Effective access to the periodical literature. A national programm. April 1977.- Washington : National Commission on Libraries and Information Science, 1977.

cadre de l'UAP de sa production et un exemplaire de tout document français doit être disponible pour le prêt à l'étranger. Une adresse unique, clairement énoncée sera pour les bibliothèques étrangères une simplification énorme.

- prêter aux bibliothèques françaises la documentation étrangère. C'est en ce domaine que des choix clairs et difficiles doivent être faits car il n'est pas question que le centre puisse avoir tout, tout de suite.

En fonction des enquêtes menées par la DICA sur le prêt interbibliothèque en France, les priorités suivantes seront assignées au C.N.P. :

1°) - Les périodiques médicaux :

La médecine représente 51% du prêt en France, avec une majorité de périodiques (75%). C'est donc un domaine dans lequel le centre peut avoir une efficacité maximum rapidement. De plus, c'est un domaine facile à couvrir puisqu'il représente 2 à 3000 titres de revues courantes. (Enquêtes Archimbaud et Gachon). On peut donc envisager avec un crédit raisonnable, l'abonnement à ces titres.

Les bibliothèques sauront que pour les titres courants, le C.N.P. a tout. Il ne faut pas craindre une certaine duplication des titres les plus usités, car la demande justifie l'existence de plusieurs collections.

2°) - Les Congrès scientifiques

3°) - Les périodiques scientifiques

4°) - Les thèses étrangères

5°) - Les rapports techniques

6°) - Les monographies

Ce centre pourrait jouer le rôle du dépôt

national, car il permettra d'assurer l'existence de tout document au moins en un exemplaire en France. Il pourra ainsi permettre aux bibliothèques de se débarrasser des collections encombrantes sans les mettre au pilon ; le centre étant chargé d'en garder au moins un exemplaire (cf. Congrès de l'ABF en 1978).

Grâce à cet organisme, le système de prêt inter sera efficace dans la mesure où le nombre de prêt devrait croître rapidement pour atteindre les chiffres des pays européens voisins (2 000 000 environ). Le C.N.P. s'appuiera sur les bibliothèques riches et anciennes avec lesquelles il passera des accords pour la fourniture des collections rétrospectives qu'il ne pourra posséder. Ce système aura l'avantage de laisser sur place, localement, une collection importante nécessaire aux besoins courants, d'organiser un service qui prenne en charge une part importante et difficile du prêt interbibliothèque en libérant les bibliothèques et en leur permettant de se consacrer totalement à leur clientèle locale.

Ceci permettra d'aboutir à une véritable répartition des charges et à une collaboration efficace entre les organismes existants et le centre chargé du prêt courant.

CONCLUSION

A travers cette étude, on s'aperçoit que les progrès technologiques en matière de recherche documentaire ces 20 dernières années ont apporté d'incontestables changements dans le traitement et la diffusion de l'information : catalogage automatisé, bases et banques de données, systèmes téléinformatiques, fichiers lisibles en machine, interrogation "on line"... mais aussi l'élaboration des répertoires comme les catalogues collectifs donnant des indications précises sur les ressources documentaires. Ces progrès techniques ont contribué et contribuent, d'ores et déjà, à transformer la vie des bibliothèques et des centres documentaires dont le développement est lié au destin du document lui-même et de l'information en particulier.

(1) Les systèmes d'information ont eu pour effet de stimuler la recherche et la dynamique du Prêt interbibliothèque et l'accès à l'information mais aussi de résoudre les problèmes qui se posent (cités plus haut). Le développement de nouvelles technologies de recherche de l'information a appelé inévitablement l'adoption de nouvelles technologies de stockage et de communication. Aux Etats-Unis, la plupart des réseaux de bibliothèques sont de vieux usagers de télétype, de télécopie mais certains utilisent un système de commande automatique par terminal d'ordinateur (instrument constitutif du réseau de P.I.B.). Le catalogue collectif permet de jeter les bases d'une organisation rationnelle du prêt interbibliothèque et une utilisation poussée des fonds des Bibliothèques. Cela s'est remarqué par sa création dans plusieurs pays (Suisse, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Scandinavie...). En France, par contre, le réseau d'accès aux documents n'est que virtuel (si l'on excepte l'expérience d'implantation du télex dans les bibliothèques médicales dont le réseau est loin d'être achevé, il n'existe aucune organisation structurée). à part quelques ébauches de catalogues collectifs comme les systèmes

1) - P.I.B. = Prêt InterBibliothèque.

AGAPE et CPI qui constituent de véritables chefs d'oeuvres.

Il y a manifestement encore bien des problèmes à résoudre et de mesures à prendre (au niveau des institutions Bibliothèques que ce soit dans les pays développés autant que dans les pays en voie de développement où ces dernières sont encore au stade du balbutiement.) pour que l'on puisse tirer pleinement parti de la masse d'informations que ne cessent de produire nos diverses activités de recherche et de développement. L'avenir des Bibliothèques d'étude et de recherche - BU, BS, BN - semble bien être engagé vers la promotion, la dynamique systématique des ressources documentaires dont elles disposent. Il est à prévoir qu'au cours des prochaines années des progrès sensibles seront réalisés vers la solution de ces problèmes, non seulement à l'échelon national, mais, on peut l'espérer, à l'échelon international, d'une façon qui profitera à toute l'humanité ; car, ce qui est sûr, c'est que la recherche et la fourniture de documents coûtent cher. Le coût des nouveaux services de recherche et d'accès aux documents est lourd pour un étudiant ou un chercheur. Le problème est donc de savoir qui doit payer, l'utilisateur ou la collectivité nationale ?



BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie a un caractère spécialisé. Elle ne mentionne que les principaux articles relatifs au Prêt inter et à l'accès à l'information repérés dans le Bulletin signalétique section 101, à l'exception de quelques ouvrages généraux et d'autres articles que nous citerons à titre indicatif. Les notices bibliographiques sont données dans l'ordre chronologique de leur signalement.

OUVRAGES :

BRUMMEL (L).- Les Catalogues collectifs : organisation et fonctionnement.- Paris : UNESCO, 1956.- 102 p.- (Manuels bibliographiques de l'UNESCO,6).

CHAUMIER (J).- Les Techniques documentaires.- Paris : PUF, 1925.- 126 p.- (Que Sais-je ? 1419)

MASSON (A), SALVAN (P).- Les Bibliothèques.- Paris : PUF, 1970.- 126 p.- (Que Sais-je ? 944)

Références repérées dans le Bulletin Signalétique du CNRS,
Section 101 :

Voir pages suivantes...

Références repérées dans le Bulletin Signalétique
du CNRS, Section 101.

79-101-459. L'Information documentaire: un monde en mutation. LETULLIER (A.).

Pétrole et Tech., FRA, (1978), no 255, 88-92.

Les divers moyens d'accéder à l'information sont présentés sous forme de tableaux puis on montre l'apport de la téléinformatique et on décrit géographiquement les réseaux européens (EURONET, ESRO et CYCLADE). On indique enfin quel type d'information est accessible par téléinformatique.

79-101-1965. Development of mechanized documentation. KEENAN (S.). (Loughborough univ. dep. library inf. studies, GBR). *J. Document.*, GBR, (1978), 34, no 4, 333-341, bibl. (8 ref.).

Les progrès technologiques des vingt dernières années ont apporté d'incontestables changements dans le traitement et la diffusion de l'information: catalogue automatisé, bases et banques de données, systèmes téléinformatiques, systèmes internationaux spécialisés, intervention des satellites, fichiers lisibles en machine, interrogation on-line, vidéo-disque etc... Toutes ces innovations technologiques sont brièvement étudiées. (INTD).

79-101-2478. Increased UAP effected by an on-line union catalogue. KILGOUR (F. G.).

Interlendg Rev., GBR, (1979), 7, no 1, 20-22.

On montre qu'un catalogue collectif en ligne accroît l'accès aux documents par le prêt interbibliothèque dans des bibliothèques de l'Ohio. Des données concernant le prêt sont présentées.

79-101-2748. Le prêt entre bibliothèques: un outil à repenser. DUPUIS (O.), HOBBS (J. A.). (Univ. Québec, Montréal, CAN).

Document. et Bibl., CAN, (1979), 25, no 1, 3-10, abs. eng/spa, bibl. (6 ref.).

Les problèmes nouveaux du prêt interbibliothèques ont été étudiés par un groupe de travail. On a examiné principalement le problème des délais de prêt et d'emprunt, leurs causes et des moyens pouvant raccourcir ces délais: catalogues collectifs des bibliothèques universitaires, utilisation du système en ligne TELECARD/UNICAT.

79-101-2749. La télécopie et le prêt entre bibliothèques; une expérience récente dans le réseau de l'université du Québec. MERCURE (G.), DU BREUIL (L.). (Univ. Québec, Rimouski, CAN);

Document. et Bibl., CAN, (1979), 25, no 1, 23-31, abs. eng/spa, bibl. (13 ref.).

Cette expérience réalisée avec un nouveau type d'appareil montre une qualité acceptable des copies, mais les débits semblent trop lents pour en généraliser l'usage.

79-101-2988. La course à l'informatique. AUBRAC (R.). *Actuel Dévelop.*, FRA, (1979), no 29, 44-46.

Impact de l'informatique sur l'avenir de la coopération scientifique et technique. On examine les problèmes concernant les informations utiles aux pays en développement, et les services qui leur sont proposés par les pays industrialisés. On discute la politique d'information des pays en développement, et on passe en revue quelques systèmes mis en œuvre dans des domaines particulièrement importants.

79-101-3093. Evaluation de l'efficacité de la bibliothèque: analyse des études majeures. COSSETTE (A.). (Bibliothèque coll. Trois Rivières, P.Q., CAN).

Médiath. publiques, FRA, (1979), 13, no 50, 7-18, bibl. (30 ref.). Analyse critique des principales études de performance, destinées à mesurer l'efficacité d'une bibliothèque qui doit répondre aux demandes exprimées soit par l'auteur ou le titre, soit par le sujet. On préconise l'emploi de méthodes quantitatives, on utilise l'analyse de systèmes.

80-101-244. Accès aux documents à distance. LUPOVICI (Ch.). FRA, Villeurbanne: ENSB, (1979), 92 p., 29 cm., bibl. (9 p.), Mém. ENSB 15ème promotion/Villeurbanne/1979.

Les bibliothèques depuis longtemps déjà ne peuvent plus satisfaire les demandes de leurs utilisateurs sur leur propre fonds. Aussi l'une desières formes de coopération à savoir le prêt inter, s'est-elle peu à peu imposée. Mais le développement des systèmes documentaires en conversationnel souligne l'archaïsme du réseau d'accès aux documents: si l'on obtient ses références en quelques minutes, il n'en est pas de même pour le document correspondant qui ne viendra qu'après des semaines voire des mois. Pour remédier à cela, on se penche sur l'organisation au niveau national et international des systèmes d'accès au document répondant à trois critères: haut taux de satisfaction, rapidité, faible coût. Sont présentés ici les différentes technologies de transfert de l'information servant l'accès au document à distance: commande, acheminement du document, télécopie ou téléfacsimilé, télématique, les systèmes de télécommunications: EURONET, TRANSPAC, les télécom. par satellite; les systèmes évolués de fourniture de documents: centralisé BLLD, décentralisé type canadien, les systèmes en vigueur aux USA etc... En conclusion on insiste sur l'évolution qui s'en suivra sur le plan du droit d'auteur et sur celui de la notion de service public fondé jusqu'ici sur le principe de la gratuité. (CEDICA).

80-101-246. L'expérience d'implantation de télex en bibliothèques biomédicales. PALLIER (D.), LUPOVICI (C.). (Ministère Univ., AUDIST, Paris, FRA).

FRA, (1978), 84 p., 30 cm, bibl. (dissem.).

L'expérience d'implantation des télex dans 16 bibliothèques françaises médicales volontaires entreprise en octobre 1977 sous l'impulsion de la DICA avait pour but de renforcer le réseau bibliographique en permettant l'interrogation directe des organismes gestionnaires de catalogues collectifs de façon à connaître le dernier état de leurs fichiers, de créer un réseau de communication rapide permettant à l'établissement emprunteur de contrôler le circuit de sa demande. L'intérêt du télex (rapidité du téléphone plus fiabilité de la chose écrite) déjà constaté dans les pays à prêt décentralisé (Canada) s'est à nouveau vérifié en France et l'expérience s'est avérée positive: par la mise en place d'un règlement et de procédures communes aux participants constituant ainsi un réseau, par des études d'organisation rendues nécessaires et favorisées par la présence du télex, par l'accélération des localisations de documents et des prêts, par l'accès à tout un réseau national et international pour le prêt et d'autres usages avec un matériel fiable. L'amélioration qualitative du service a été ressentie et l'évolution quantitative du volume de prêt s'inscrit dans les statistiques entreprises. L'extension du réseau avait été envisagée pour 1978 avec le BNIST. Le dossier comprend en outre le règlement, le manuel d'utilisation, les coûts... (CEDICA).

80-101-250. Section on Interlending and the IFLA office for international lending. HAKLI (E.). (Helsinki univ. library, Helsinki, FIN).

I.F.L.A. J., DEU, (1979), 5, no 3, 229-231.

Activités de l'IFLA en général et de cette section en particulier pour ce qui concerne le prêt interbibliothèque. On mentionne le programme d'accès universel aux publications et les problèmes de copyright.

80-101-511. Pour ou contre le CNP. CHAUVEINC (M.).

A.B.F., Bull. Inform., FRA, (1979), no 104, 169-171.

Les arguments en faveur de la création d'un Centre National de Prêt sont présentés. Les avantages des divers systèmes existant à l'étranger sont évoqués et on indique comment pourrait être organisé le CNP.

80-101-599. **Massnahmen und modellversuche zur Verbesserung des Leihverkehrs.** (Mesures et essais modèles pour l'amélioration du prêt interbibliothèque). LEHMANN (K.-D.). (Stadt- und universitätsbibliothek Frankfurt am Main, Frankfurt am Main 8000, DEU).

Z. Bibliothekswes. Bbg., Sonderh., DEU, (1979), no 28, 99-104, bibl. (9 ref.).

(*Deutscher Bibliothekskongress/1978/Stuttgart*).

Pour faire face à la croissance considérable des commandes de prêt interbibliothèque, des mesures de rationalisation ont été mises en place et ont abouti à une meilleure satisfaction des demandes passant par l'utilisation des catalogues collectifs régionaux: développement, dans quelques régions, de projets d'introduction de l'ISBN (International Standard Book Numbering) dans le catalogue collectif régional, constitution d'index ISBN, et introduction de l'ISBN dans les données bibliographiques des commandes de prêt; mise sur microfiche d'une partie du catalogue collectif de la région de la Hesse; élaboration, par application du traitement automatisé, de catalogues collectifs régionaux de périodiques. Les projets de constitution d'un index ISBN national et d'élaboration de catalogues collectifs nationaux, sont évoqués.

80-101-2601. **Resource sharing in a network environment.** DE GENNARO (R.). (Univ. Pennsylvania, Philadelphia, USA).

Library J., USA, (1980), 105, no 3, 353-355, bibl. (4 ref.).

Dans le cadre des réseaux automatisés, et étant donné le coût des opérations, le problème du paiement du prêt interbibliothèque est posé et discuté.

80-101-3378. **Reprographics at the British Library Lending Division.** BRAID (J. A.).

Interlending Rev., GBR, (1980), 8, no 2, 39-44, bibl. (4 ref.).

On présente les méthodes et les services de reproduction de la BLLD: le service de photocopie et l'équipement, la production de microformes, le traitement, la duplication et l'agrandissement des microformes.

80-101-3387. **Prêt International.**

A.B.F., Bull. Inform., FRA, (1980), no 106, 21-23.

Texte du règlement produit par l'IFLA, assorti de commentaires.

81-101-327. **UK speed of post survey, 1980.** CLARKE (A. S. M.).

Interlending Rev., GBR, (1980), 8, no 3, 100-101.

Etude des délais de temps entre une demande de prêt et l'obtention du document par l'utilisateur.

81-101-328. **The British Library Lending Division in 1979/80.**

Interlending Rev., GBR, (1980), 8, no 3, 79-88.

Rapport d'activité sur le prêt interbibliothèque, le nombre et l'accroissement des demandes, les demandes satisfaites, l'accroissement des fonds, l'aspect financier.

81-101-329. **Interlibrary lending around the world. A review of recent papers.** X. KEFFORD (B.).

Interlending Rev., GBR, (1980), 8, no 3, 89-93, bibl. (16 ref.).

Prêt interbibliothèque au Danemark, aux Pays-Bas et en Australie. Acquisition de périodiques dans les bibliothèques américaines. Prêt interbibliothèque dans les pays en développement et accès universel aux publications. Partage des ressources aux Etats-Unis. Aspects financiers.

81-101-179. **Library network and inter-library loan, Bangladesh.** KARIM (K. M.).

International Library Rev., USA, (1980), 12, no 3, 287-289.

On présente les infrastructures du réseau, le système d'information national, les bibliothèques, la politique d'acquisition, les plans et ressources mises en place pour le prêt interbibliothèque.

80-101-1014. **Models for interlibrary lending.** ARMS (W. Y.).

Interlending Rev., GBR, (1979), 7, no 4, 130-136, bibl. (10 ref.).

Les différentes méthodes de prêt interbibliothèque comprennent le prêt centralisé, le prêt à l'aide de catalogues collectifs et le prêt direct. Une comparaison est effectuée en évaluant le coût par prêt, le temps moyen et le taux de demandes non satisfaites. Ceci constitue un modèle simple de coût et d'efficacité.

80-101-1633. **Neue Techniken und ihre möglichen Folgen für die Dokumentation.** (Nouvelles techniques et leurs conséquences possibles pour la documentation). MEYER (E.). (BASF A.G., Ludwigshafen 6700, DEU).

Nachr. Dokument., DEU, (1979), 30, no 4-5, 191-193.

Après avoir rappelé quelques aspects de l'informatique documentaire, on fait entrevoir les conséquences avantageuses sur le plan technique et sur le plan économique que pourraient entraîner les nouvelles techniques de télécommunication.

80-101-1711. **L'information scientifique et la recherche.** Enquête réalisée par le service formation-information de l'Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique. BORNES (C.). (IRIA-SEFI, Rocquencourt, FRA).

Documentaliste, FRA, (1979), 16, no 5-6, 195-201.

L'IRIA-SEFI dont le centre de documentation se trouve particulièrement sollicité par des utilisateurs extérieurs à l'Institut, a lancé en 1978, une enquête auprès des chercheurs en informatique et automatique afin de: inventorier les modalités suivant lesquelles les cher-

80-101-1795. **UNICAT/TELECAT (Union catalogue/telecommunications catalogue.** STIERWALT (R.). (Office library coordination, Toronto Ont. M5S 2T4, CAN).

Canadian information processing society. Data processing management association of Canada. Fédération de l'informatique du Québec. Conférence/1979/Québec Qué., CAN, Toronto: CIPS/Ottawa: DPMA Canada/Québec Qué.: FIQ, (1979), 35-38, abs. fre.

TELECAT/UNICAT est un groupe de bibliothèques développant un catalogue collectif à traitement automatisé par l'utilisation en commun du système CATSS. Le fichier collectif est utilisé pour le prêt entre bibliothèques et la recherche de références. Un service en accès direct a été établi récemment.

80-101-1796. **Automation in Canadian libraries: the quiet revolution.** PASKO (H. J.). (National library Canada, Ottawa Ont. K1A 0N4, CAN).

Canadian information processing society. Data processing management association of Canada. Fédération de l'informatique du Québec. Conférence/1979/Québec Qué., CAN, Toronto: CIPS/Ottawa: DPMA Canada/Québec Qué.: FIQ, (1979), 29-34, abs. fre.

On présente les techniques nouvelles utilisées par ces bibliothèques.

A N N E X E

DEMANDE DE PRÊT INTER-BIBLIOTHÈQUES

NOM :	N° de la demande :
Adresse :	Bibliothèque prêteuse :
Date de la demande :	Date d'arrivée :
Nom et prénom de l'auteur :	
Titre de l'ouvrage ou de l'article :	
Titre du périodique :	
Année, tome, pages :	
Lieu et date d'édition :	
A REMPLIR APRÈS RÉCEPTION	
Je, soussigné, reconnais avoir emprunté l'ouvrage ci-dessus et m'engage à le restituer le	
Signature :	
Observations :	NOM
.....	N°
.....	
Date de retour :	
N° postal :	

BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE
Médecine - Pharmacie - Odontologie
8, Avenue Rockefeller
69373 LYON Cédex 2 (FRANCE)
Tél. (7) 874-19-54 - Télèx 380334
Sigle IPPEC: 40 LYU

NOM ET ADRESSE
DE L'EMPRUNTEUR

DEMANDE DE PHOTOCOPIE DE PÉRIODIQUE

TITRE DU PÉRIODIQUE :

AUTEUR (S) OU TITRE DE L'ARTICLE :

Année	Tome	Fascicule	Pages
		

LOCALISATION :

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE

Transmis à	Numéro	Date
Bibliothèque expéditrice		Prix

VEUILLEZ RETOURNER LE DOUBLE DE CETTE DEMANDE AVEC LE DOCUMENT

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE CALCUL DE NICE ET TOULON
TELEINFO V2.2 EN SERVICE LE 05/10/79 A 19H 45M 29S 36C

AGAPE CONVERSATIONNEL
INTERROGATION

LE FICHER CONTIENT ACTUELLEMENT 8 555 TITRES.

* ISS 0013-7545

ISSN 0013-7545

NOE 1235

ENFANCE : PSYCHOLOGIE, NEURO-PSYCHIATRIE, SOCIOLOGIE. — PARIS, F

01-NICE (1235)

02-PICARDIE (1235)

05-COL.MED (429)

* NOE 08555

ISSN 0000-0000

NOE 8555

PROCESSING. — LONDON, GB

** FAIT SUITE A

— CHEMICAL PROCESSING (ENG)

02-PICARDIE (5916)

* NOE 5916

ISSN 096-6029

NOE 5916

ARCHIVES OF DERMATOLOGY AND SYPHILOLOGIE. — CHICAGO, USA

** DEVIENT

— ARCHIVES OF DERMATOLOGY

05-COL.MED (1636)

* NOE 15

ISSN 0000-0000

NOE 15

BULLETIN DU BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, DEUXIEME SERIE.

SECTION 3 HYDROLOGIE. — PARIS, F

** FAIT SUITE A

— BULLETIN DU BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

01-NICE (15)

02-PICARDIE (15)

AGAPE CONVERSATIONNEL

AUDIST - MINISTERE DES UNIVERSITES
AGAPE EN SERVICE LE 11/07/80 A 14H 26M 33S 28C

NUMERO DE COMPTE?
NOM UTILISATEUR?

CHOIX DU GROUPE OU EXIT

*list

LISTE DES GROUPES ACCESSIBLES

- 01 NICE
- 02 PICARDIE
- 03 JUSSIEU
- 04 PARISSUD
- 05 COL.MED
- 06 COTAPSH
- 07 DAUPHINE
- 08 LILLE
- 09 TOULOUSE
- 10 DIJON
- 11 LIMOGES
- 12 PERSCI
- 13 AGAPARTS
- 15 PERPINYA

CHOIX DU GROUPE OU EXIT

*gr01

QUELQUES MINUTES D'ATTENTE - SVP

GROUPE : 1 NICE

** AGAPE CONVERSATIONNEL : INTERROGATION **

LE FICHER CONTIENT ACTUELLEMENT 6324 TITRES.

*ISS 0519 5888

** 0519-5888 ISSN ABSENT **

*TIT C.S.I.R.O.

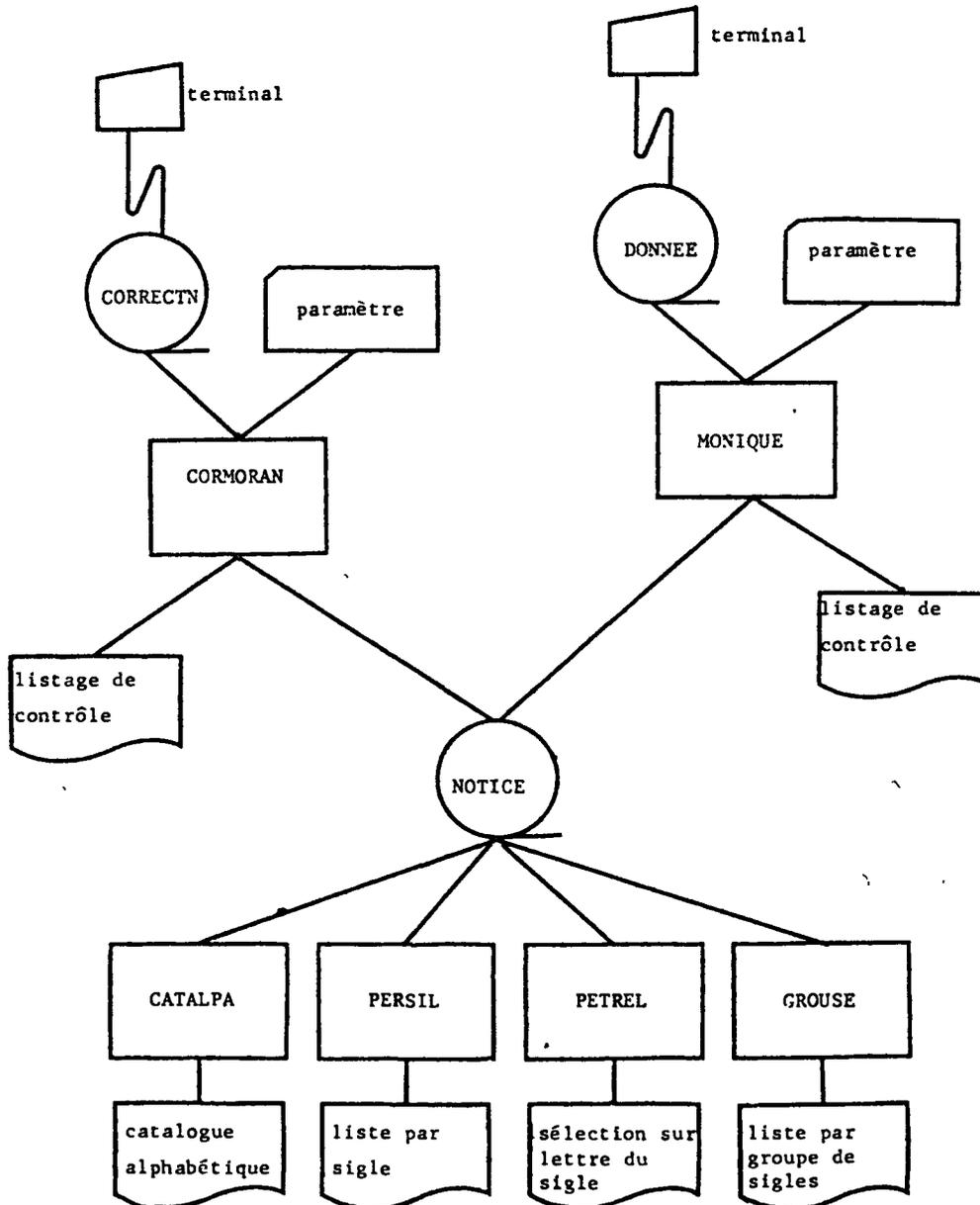
3226 C.R.E.E. (CREATIONS ET RECHERCHES ESTHETIQUES EUROPEENNES)
6166 C.S.I.R.O - COMMONWEALTH SCIENTIFIC AND INDUSTRIAL RESEARCH ORGA
6165 C.S.I.R.O - COMMONWEALTH SCIENTIFIC AND INDUSTRIAL RESEARCH ORGA
C.S.I.R.O.

6322 C.S.T. COMPETITION / CLUB SPORTIF TOULONNAIS
4251 C.T.I.F.L. DOCUMENTS / CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL DES F
4418 CA CINEMA
5265 CADMOS : CAHIERS TRIMESTRIELS DE L' / INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ET
4524 CADRES ET MAITRISE. REVUE OFFICIELLE DE LA CONFEDERATION GENERAL

*ISS 0096 6029

LE SYSTÈME CPI DE GRENOBLE

Annexe 1 : Organigramme général



- Nuclear data. Section A. (U.S.A., New York). Devenu : Nuclear data. Section A. Tables .
* 1, 1965-4, 1968 <SSp Physique>
- Nuclear data. Section A. Tables. (U.S.A., New York). Suite de : Nuclear data. Section A .
Devenu : Nuclear data tables.
* 5, 1969-9, 1971 n°3 <SSp Physique>
- Nuclear data. Section P. (U.S.A., New York). Suite de : Nuclear data sheets. Devenu :
Nuclear data. Section B. Current sheets .
* 1, 1966-2, 1967/68 <SSp Physique>
- Nuclear data. Section B. Current sheets. (U.S.A., New York). Suite de : Nuclear data.
Section B. Devenu : Nuclear data sheets.
* 3, 1969-5, 1971 <SSp Physique>
- Nuclear data sheets. (U.S.A., New York). Suite de : Nuclear data. Section B. Current
sheets .
* 6, 1971- <SSp Physique>
- Nuclear data tables. (U.S.A., New York). Suite de : Nuclear data. Section A. Tables.
Devenu : Atomic data and nuclear data tables.
* 9, 1971 n°4-11, 1973 <SSp Physique>
- Nuclear engineering. (Grande-Bretagne, Londres). Devenu : Nuclear engineering
international Absorbe : Nuclear power.
* 1, 1956-12, 1967 <PP.233>
- Nuclear engineering international. (Grande-Bretagne, Londres). ISSN : 0029-5507 . Suite de
: Nuclear engineering .
* 13, 1968 n°150-18, 1973 (lac.) <PP.233>
- Nuclear fusion. (Autriche, Vienne).
* 11, 1971- <SSp Physique>
- Nuclear industry. (U.S.A., New York). Suite de : Forua memo .
* 1963-1965
- Nuclear instruaents. (Pays-Bas, Amsterdam). Devenu : Nuclear instrnments and methods.
* 1, 1957-3, 1958 <SSp Physique>
- Nuclear instruments and methods. (Pays-Bas, Amsterdam). ISSN : 0029-554X . Suite de :
Nuclear instruments.
* 4, 1959- <SSp Physique>
- Nuclear physics. (Pays-Bas, Amsterdam). Devenu par scission : Nuclear physics. A ; B.
* 29, 1962-89, 1966 <CaP.62>
- Nuclear physics. A. (Pays-Bas, Amsterdam). ISSN : 0029-5582 . Suite par scission de :
Nuclear physics .
* 90, 1967- <CaP.62 SSp 3 ans>
- Nuclear physics. B. (Pays-Bas, Amsterdam). ISSN : 0029-5582 . Suite par scission de :
Nuclear physics .
* 1, 1967- <CaP.63 SSp 3 ans>
- Nuclear power. (Grande-Bretagne, Londres). Absorbé par : Nuclear engineering .
* 3, 1958 n°29-8, 1963 n°84 (lac.) <PP.406>
- Nuclear science abstracts. (U.S.A., Oak Ridge). Suite de : Abstracts of reclassified
documents.
* 4, 1950- <SSp Physique>
- Nuclear science and engineering. (U.S.A., New York).
* 1, 1956-30, 1967; 35, 1969-49, 1972 <PP.224>
- Nucleic acids abstracts. (Grande-Bretagne, Londres) .
* 1, 1971- <SSp Biologie>
- Nuclélec. (Paris).
* 1959-1966
- Nucleonics. (U.S.A., New York).
* 11, 1957-25, 1967 <CaP.117>

